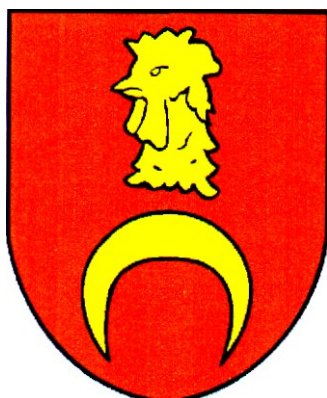


COMMUNE DE GUNDOLSHEIM

HAUT RHIN

NUMERO 80

JUILLET 2017



BULLETIN COMMUNAL

Sommaire :

Informations communales	2-3
Les finances	4-5
Informations du Syndicat d'Eau	6-7
L'analyse de l'eau potable	8-9
Informations diverses	10-13
La page des associations	14-18

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens

En 2017, les élections présidentielles et législatives effectuées, la réduction des dépenses publiques se poursuivra avec moins d'aide au niveau communal et intercommunal et dépendance accrue pour les impôts locaux.

Pourquoi la semaine de 4 jours ne sera pas pour la rentrée 2017-2018.

- Le décret est sorti le 28 juin au journal officiel et une transmission des horaires à l'inspection exigée le même jour.
- Le périscolaire étant intercommunal, avec Rouffach qui reste sur 4,5 jours, nous n'avons pas de retour de faisabilité à coût constant pour les transports scolaires, avec un risque de dérapage économique.
- De plus, nous ne pouvons pas imposer à des parents ayant inscrit leurs enfants sur la base d'un horaire, de le changer au dernier moment, sans solution pour le mercredi.

Ce passage à 4 jours sera donc analysé posément pour 2018-2019.

Le passage à la fibre optique avance rapidement. Attendez d'avoir l'ensemble des offres possibles avant de vous engager auprès de tout opérateur, car les démarchages commencent déjà.

Le PLU est abouti pour la commune et en analyse auprès des services de l'état. Il sera ensuite soumis à enquête publique, avec une information spécifique, dès les dates connues.

Les manifestations festives de cet été avec la soirée tricolore du 8 et le Marché aux Puces du 9 juillet du FCG, et la Gundo'Bylette des 12 et 13 Août de l'Amicale des SP, feront plaisir aux petits et aux grands.

Bonnes vacances à toutes et à tous, et bonne lecture.

Didier VIOLETTE

La Commune à votre service

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi et vendredi de 14 h à 19 h

mardi et jeudi de 14 h à 18 h

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

MM. Didier VIOLETTE, Maire, Jean-Pierre DALLER et Dominique HUEBER, Adjoint au Maire, sont à votre disposition le lundi ainsi que le vendredi de 18 h à 19 h.

Il est préférable de prendre rendez-vous.

UNE AFFAIRE DE RESEAUX ...

RESEAU SEPARATIF DES EAUX PLUVIALES

Suite à la pose d'un réseau séparatif entrepris en 2016 dans les rues Basse, Etroite et de la Lauch, les eaux pluviales collectées dans ce secteur ne transitent donc plus par la station d'épuration. Elles sont, soit infiltrées dans la nappe phréatique, soit rejetées dans la Lauch. Les riverains sont rendus attentifs au fait que ce nouveau réseau ne doit recevoir que les eaux pluviales, aucun autre déversement ne doit y être réalisé.

RESEAU TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

Les travaux liés à l'arrivée de la fibre optique à Gundolsheim sont en voie d'achèvement et vous pourrez bénéficier de ce nouveau service avant la fin de l'année. Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Région Grand Est, la société ROSACE est chargée de déployer la fibre optique à Gundolsheim et, au total dans **plus de 700 communes d'Alsace**, entre 2017 et 2022.

Initialement, le coût du raccordement à la charge de la collectivité était de 350 euros par prise. Il a été réduit de moitié grâce à la mobilisation des actionnaires de la société Rosace soit 175 €. De plus, la Communauté de Communes Parovic vient de décider de prendre en charge 20% de ce montant. Le solde à la charge de la commune sera donc de 140 € par logement.

Chacun, particulier ou entreprise, **pourra bénéficier gratuitement** du raccordement à la fibre optique. Vous aurez uniquement à prendre en charge l'abonnement mensuel (Téléphone, Internet, Télévision) comme c'est le cas actuellement. Les différents fournisseurs d'accès internet devraient vous présenter leurs propositions dans les prochaines semaines.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

De grâce, **ARRETEZ DE JETER** les lingettes, protections féminines et autres produits dans les toilettes. Ces déchets ne sont pas dissous dans l'eau et ils arrivent en l'état à la station d'épuration où leur accumulation bloque totalement des pompes de relevage. Ils doivent être évacués avec vos ordures ménagères. Par ailleurs, sachez que ces produits risquent également, à terme, de boucher vos conduites privées d'assainissement et que la commune n'intervient pas pour déboucher les conduites situées chez les particuliers.

RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Sur les 123 luminaires d'éclairage public installés dans la commune, une cinquantaine est encore dotée de lampes à vapeur de mercure. Une directive européenne interdit la mise sur le marché de ces lampes depuis 2015. Dans le cadre d'une opération intitulée « certificat d'économie d'énergie bonifiée » l'intégralité de ces luminaires va être remplacée par des modèles à led. Ces travaux vont permettre d'améliorer le niveau d'éclairage et de générer des économies d'énergie tout en limitant la pollution lumineuse. Ces travaux, estimés à 56 000 €, devraient être largement subventionnés.



Une pompe de relevage bloquée par des déchets

PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 avril dernier, le Plan Local d'Urbanisme a été arrêté, ce qui signifie que les études et les travaux d'élaboration sont à présent achevés. Le dossier a été transmis aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département, communes limitrophes etc...) qui disposent d'un délai de 3 mois pour présenter leurs observations. Le PLU sera ensuite soumis à enquête publique durant laquelle vous pourrez à nouveau vous exprimer et consigner vos remarques et demandes sur le registre d'enquête qui sera ouvert à cet effet.

DELIVRANCE DES PERMIS DE CONDUIRE

Le Ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une réforme d'ampleur du service public dont l'objectif est de simplifier les démarches quotidiennes des citoyens. Ainsi, les usagers n'ont plus à se déplacer en Préfecture ou Sous-Préfecture pour leurs demandes concernant le permis de conduire et pourront le faire directement en ligne, grâce à des télé-procédures sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

L'utilisateur pourra réaliser ces démarches individuellement ou avec l'aide de son école de conduite. Dans le Haut-Rhin, cette nouvelle procédure s'applique depuis le 6 juin dernier et les guichets d'accueil pour ces démarches ont été fermés.

RETABLISSEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

Un nouveau dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs qui voyagent sans un représentant légal a été mis en œuvre depuis le 15 janvier dernier, dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit. Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. Cette autorisation de sortie du territoire est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA n°15646*01 disponible en mairie ou sur Internet (www.service-public.fr). Il est renseigné et signé par un titulaire de la pièce d'identité du signataire. L'autorisation doit être présentée par le mineur à chaque sortie du territoire national, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire. Elle ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage en cours de validité. Le passeport produit seul ne vaut plus autorisation de quitter le territoire français.

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES NOYERS 2

Les travaux d'aménagement du lotissement des Noyers 2 sont à présent achevés et les premières constructions ont débuté. Durant la phase de construction des premières habitations, l'accès continuera à se faire par le chemin longeant le lotissement côté Ouest. Par la suite, le passage entre les 2 parties du lotissement, qui comporte un rétrécissement ralentisseur, sera ouvert à la circulation.

MODIFICATION DE CERTAINES FORMALITES



DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE

Depuis fin mars, les demandes de carte d'identité ne peuvent plus être déposées dans toutes les mairies. Seules 27 communes dans le département sont équipées de bornes biométriques : Altkirch, Andolsheim, Cernay, Colmar, Dannemarie, Ensisheim, Ferrette, Guebwiller, Habsheim, Huingue, Illzach, Kaysersberg, Masevaux, Mulhouse, Munster, Neuf-Brisach, Ribeauvillé, Rixheim, Rouffach, Saint-Amarin, Saint-Louis, Sainte-Marie-Aux-Mines, Sierentz, Thann, Wintzenheim, Wittelsheim et Wittenheim. La plupart des mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente. Les démarches ont également été simplifiées puisque les pré-demandes peuvent être faites en ligne sans remplir de formulaire papier sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> Documents nécessaires : 1 photo d'identité au format 35 par 45 mm spéciale pièce d'identité, l'ancienne carte, en cas de perte ou de vol de l'ancienne carte 1 timbre fiscal de 25 euros, la copie intégrale de l'acte de naissance pour une première demande, un justificatif de domicile (facture d'électricité, eau, téléphone, avis d'imposition, assurance habitation). Pour les mineurs, il y a lieu de joindre également la pièce d'identité des parents. La présence du demandeur est obligatoire à partir de 12 ans.

REPLACEMENT DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE

Après la toiture de la salle des fêtes refaite en 2016, le Conseil municipal a décidé de remplacer la couverture de l'école. En effet, des infiltrations ont été constatées et le film sous toiture est en très mauvais état. Par la même occasion, les velux et toutes les zingueries seront remplacées. Les travaux estimés à 76 000 € seront réalisés cet été durant les vacances scolaires par l'entreprise Cheminette.



LES FINANCES

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil municipal a fixé différents tarifs selon le tableau ci-contre :

TARIFS 2017	€
Concession au cimetière - le m ² pour 15 ans	20
Concession au cimetière - le m ² pour 30 ans	40
Concession au columbarium : case pour 15 ans	500
Concession au columbarium : case pour 30 ans	800
Droit d'épandage au jardin du souvenir avec plaque	200
Droit de place : cirque - ventes diverses - marché	15
Photocopie	0.15
Stère de bois en fonds de coupe	16

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉCOLES

Le Conseil Municipal a attribué une subvention annuelle de

- 270 € à l'Amicale Villageoise, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, la Chorale, la Fabrique d'église, le Football Club, l'Union des Anciens Combattants et au Groupe Seniors
- 250 € au football club pour l'encadrement des jeunes licenciés sportifs.

A noter qu'à partir de l'année 2018, les associations locales devront fournir un bilan financier de l'année écoulée ainsi que les statuts actualisés pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale.

- Enfin un crédit de fonctionnement de 42 € par élève a été attribué à chaque coopérative scolaire ainsi qu'une somme de 14 € par élève pour l'achat d'un cadeau de Noël.

La Commune va également prendre en charge le feu d'artifice qui sera tiré lors de la fête tricolore organisée par le football club le 8 juillet prochain près de la salle des fêtes.

IMPÔTS LOCAUX 2017

La Commune a maintenu les taux des taxes locales à leurs valeurs de 2016 et la Comcom PAROVIC a légèrement augmenté ses taux :

	Commune	Communauté
* Taxe d'habitation	17.79 %	3.48 %
* Taxe sur foncier bâti	9.80 %	1.40 %
* Taxe sur foncier non bâti	59.82 %	7.13 %
* Cotisation Foncière des entreprises	22.84 %	1.24 %

Produit des 4 taxes pour la commune : 189 051 €

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est maintenu à 9%

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2017

La colonne « Réalisé en 2016 » représente le compte administratif de l'exercice précédent.

La colonne « Budget 2017 » représente les prévisions budgétaires de cette année

SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Réalisé en 2016	Budget 2017
Charges à caractère général	102 767.96	183 100.00
Charges de personnel	182 648.66	199 500.00
Atténuations de produits	66 182.00	69 000.00
Autres charges gestion courante	63 199.43	72 300.00
Charges financières	718.27	3 000.00
Charges exceptionnelles	940.00	1 000.00
Dépenses imprévues Fonct	0.00	10 468.20
Total des dépenses réelles	416 456.32	538 368.20
<i>Virement à la sect° d'investis.</i>	38 438.79	31 500.00
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	400.00	0.00
Total des dépenses d'ordre	38 838.79	31 500.00
TOTAL DES DEPENSES	455 295.11	569 868.20

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Réalisé en 2016	Budget 2017
Atténuations de charges	8 025.71	0.00
Produits des services	27 961.55	17 300.00
Impôts et taxes	278 616.90	276 200.00
Dotations et participations	185 143.83	103 300.00
Autres produits de gestion	15 692.81	7 000.00
Produits financiers	4.75	0.00
Produits exceptionnels	0.00	0.00
Total des recettes réelles	515 445.55	403 800.00
Résultat reporté	105 917.76	166 068.20
TOTAL DES RECETTES	621 363.31	569 868.20

SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisé en 2016	Budget 2017
Immobilisations incorporelles	2 870.85	30 515.71
Subventions d'équipement versées	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	43 854.90	142 232.00
Immobilisations en cours	600 567.38	203 000.00
Remboursement d'emprunts	3 840.98	15 500.00
TOTAL DES DEPENSES	651 134.11	391 247.71

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisé en 2016	Budget 2017
Subventions d'investissement	93 161.03	38 000.00
Emprunts et dettes assimilées	250 000.00	80 000.00
Dotations fonds divers réserves	20 581.99	81 000.00
Excédents de fonctionnement	140 000.00	38 438.79
Produits des cessions		1 000.00
Total des recettes réelles	503 743.02	238 438.79
<i>Virement de la section de fonct.</i>	0.00	31 500.00
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	400.00	0.00
Total des recettes d'ordre	400.00	31 500.00
Résultat reporté	268 300.01	121 308.92
TOTAL DES RECETTES	772 443.03	391 247.71





Mission d'animation - coordination pour la protection de la ressource en eau du Bassin versant de Guebwiller et environs

Côté jardin : Le saule à tous les niveaux !

Les saules (*salix*) forment une famille très diversifiée ; ils sont entre autres blancs, pleureurs, tortueux ou des vanniers (osiers). Ils sont rustiques donc faciles d'entretien. Leur croissance est très rapide dans les sols frais et humides, et en expositions ensoleillées. Les saules ont tous en commun des chatons. Ces derniers produisent beaucoup de nectar et sont parmi les tout premiers à fleurir au printemps. Ils attirent les abeilles qui ont besoin de se restaurer après les longs mois d'hiver. D'ailleurs, chez les saules, il existe des pieds mâles et des pieds femelles



Les saules sont plantés seuls, en ligne (saulée) ou en massif (saulaie). Ils fournissent des volumes harmonieux au jardin. Leurs systèmes racinaires et leurs drageons favorisent la cohésion des sols instables notamment en bordure des cours d'eau. Côté valorisation des déchets de tailles, la souplesse de leurs rameaux permet de réaliser des clôtures tressées, des fascines des espaces d'inspiration médiévale ou de la vannerie. Sinon, le broyat des rameaux de saule s'utilise comme paillis au potager ou au jardin d'ornement. Broyés d'août à octobre et incorporés aux premiers centimètres du sol, les rameaux constituent en partie le fameux BRF (Bois Raméal Fragmenté) reconstituant le taux d'humus du sol.

Vannerie pour plantes grimpantes.

Le saule têtard, un véritable milieu de vie !

Les cavités de cet hôtel de la biodiversité accueillent de nombreuses espèces animales : oiseaux cavernicoles (mésanges, chouettes), petits mammifères (chauves-souris, lérots, hérissons), amphibiens, insectes, ... Ces auxiliaires des jardiniers sont des alternatives à l'utilisation d'insecticides ou d'anti-limaces.

Comment planter un saule têtard ?

- Prélever de novembre à mars une branche de 6 cm à 12 cm de diamètre et d'une longueur de 2 à 3 m (plançon),
- Couper la base du plançon en biseau,
- Faire un trou à la tarière ou à la barre à mine sur une profondeur supérieure à 50 cm, puis enfoncer le plançon à la masse, et enfin bien arroser,
- Dès la 1ère année de végétation, de novembre à mars, supprimer les bourgeons situés sur la partie inférieure du saule (en dessous de la tête),
- Après 4 ou 5 ans, procéder dans la partie haute du saule (la tête) à un recépage complet des rejets en les sciant tous.



Par Eric Charton

Côté cours : les idées reçues

Afin d'accompagner les jardiniers amateurs, débutants ou confirmés à **augmenter la qualité écologique de leur jardin tout en gardant leur style**, l'éco – jardinier vous aide à :

- Intégrer la préservation de la biodiversité dans l'aménagement de ses espaces en créant ou favorisant différents habitats,
- S'intéresser à son sol comme un milieu vivant,
- Transformer ses déchets verts en ressources,
- S'interdire les intrants (engrais de synthèse, produits phytosanitaires,...),
- Se préoccuper de l'eau pour mieux la protéger en quantité et en qualité.

Si vous souhaitez recevoir les contacts d'un membre du réseau, faire partie du réseau ou recevoir les « nouvelles vertes » (dates de conférences, trocs plantes, labo vert ...) contactez la Mission Eau.

Si vous désirez des informations sur les actions de la Mission Eau, sur la qualité de l'eau ou sur des astuces pour jardiner sans pesticides, je vous répondrai avec plaisir.

Delphine Mychajlow Animatrice Mission Eau

SIPEP de Merxheim-Gundolsheim

Tél. : 03 89 49 75 14 dmychajlow.missioneau@gmail.com

Site internet : www.mission-eau-alsace.org

Face book : [Missions Eau Alsace](#)

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Vous trouverez ci-après, les résultats des dernières analyses d'eau

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

S.I.P.E.P. MERXHEIM GUNDOLSHEIM

Prélèvement et mesures de terrain du 13/03/2017 à 08h07 réalisé pour l'ARS Alsace par le CAR

Nom et type d'installation : FORAGE SYNDICAL (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : CAPTAGE FORAGE SYNDICAL - MERXHEIM (CAPTAGE FORAGE SYNDICAL)

Robinet sur conduite Eau brute Réservoir Après purge

Code point de surveillance : 0000000356

Type d'analyse : RENF

Numéro de prélèvement : 06800076514

Référence laboratoire : CAN1703-3664

Conclusion sanitaire

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

PLV n° 06800076514

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	3,2	°C				
Température de l'eau	10,8	°C		25		

PLV n° 06800076514

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,21	NFU				
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	276	µS/cm				
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	0,0049	mg/L				
Nickel	0,3	µg/l				
Plomb	0,2	µg/l		50,0		

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

S.I.P.E.P. MERXHEIM GUNDOLSHEIM

Prélèvement et mesures de terrain du 15/05/2017 à 10h45 réalisé pour l'ARS Alsace par le CAR

Nom et type d'installation : S.I.P.E.P. MERXHEIM TRAITEMENT (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : TRAITEMENT SIPEP MERXHEIM - MERXHEIM (TRAITEMENT S.I.P.E.P. MERXHEIM)

Robinet extérieur château d'eau

Code point de surveillance : 0000003898

Type d'analyse : RENF

Numéro de prélèvement : 06800077652

Référence laboratoire : CAN1705-3659

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

PLV n° 06800077652

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	15,5	°C				
Température de l'eau	11,1	°C				25

PLV n° 06800077652

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0,02	µg/l		0,10		
Atrazine-déisopropyl	<0,02	µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,02	µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,02	µg/l		0,10		
Terbutylazin déséthyl	<0,02	µg/l		0,10		
PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	<0,02	µg/l		0,10		
Cyanazine	<0,02	µg/l		0,10		
Métamitron	<0,02	µg/l		0,10		
Métribuzine	<0,02	µg/l		0,10		
Propazine	<0,02	µg/l		0,10		
Simazine	<0,02	µg/l		0,10		
Terbutylazin	<0,02	µg/l		0,10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Diuron	<0,02	µg/l		0,10		

INFORMATIONS DIVERSES

Le parrainage

Un adulte en plus pour se construire

Un accompagnement adapté à chaque enfant

Le parrainage s'adresse à tous les enfants. La diversité des formes de parrainage en fait une pratique souple et singulière. **Chaque parrainage est unique.**

Début d'une rencontre

Le parrainage débute par une rencontre entre un parrain, un enfant et sa famille, tous engagés dans une démarche volontaire.

Cette mise en relation est organisée par une association ou un service de l'UDAF qui **accompagne** le parrain, son filleul et sa famille tout au long du parrainage. Lorsque chacun s'est choisi, **un lien affectif** s'installe dans le respect et la confiance mutuels. C'est dans ces conditions que le parrainage peut enrichir tous les acteurs de cette relation durable : enfant, parrain, parents.

Du temps partagé

Le parrainage consiste, pour l'adulte qui devient parrain, à donner de son temps à un enfant afin de l'aider à grandir. La **proximité géographique** du parrain et de l'enfant facilitera les rencontres et la relation pourra s'installer dans la durée.

Pendant ce temps défini qu'ils passent ensemble, le parrain partage avec l'enfant, sa vie de famille. C'est l'occasion d'échanges et de découvertes pour tous.

Grâce au parrainage, les parents peuvent partager avec un adulte bienveillant leurs interrogations et leur intérêt pour le devenir de l'enfant. Il leur permet également de souffler un peu, de prendre du temps pour eux, tout en gardant pleinement leur rôle de parents.

Union départementale des associations familiales

L'UDAF a quatre missions légales :

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions qui concernent la famille.
- Représenter l'ensemble des familles auprès des institutions locales ou départementales.
- Gérer des services d'intérêt familial confiés par les pouvoirs publics.
- Représenter de plein droit les familles devant la justice.

L'UDAF contribue à la réflexion et aux actions de soutien à la parentalité et s'engage dans le parrainage de proximité. A travers son adhésion à l'UNAF, elle est membre du collectif « Tous parrains ».

Pour vous renseigner sur le parrainage, contactez-nous !

Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin

Maison des Associations Familiales et des Familles (MAFF)

7 rue de l'Abbé Lemire

CS 30099

68025 COLMAR cedex

03 89 30 41 79

maison.udaf68@gmail.com

www.udaf68.fr



Le parrainage de proximité



Donner du temps à un enfant, un adolescent pour l'aider à grandir




Le parrainage de proximité offre à un enfant la possibilité de nouer ou construire une relation affective durable avec un autre adulte. Il permet aux familles d'élargir leur réseau relationnel et de rompre leur isolement.

Pour l'enfant, c'est un nouveau lien social, pour les parents, un soutien et pour le parrain, c'est la possibilité de concrétiser un engagement de solidarité. Tout au long du parrainage, l'UDAF est là pour encadrer, accompagner et évaluer la relation.

Les parrains, les parents, l'enfant et un représentant de l'UDAF 68 signent une convention qui fixe les modalités, les conditions et le cadre du parrainage sur lesquels ils se sont mis d'accord.

Découverte


Vous voulez devenir parrain



Vous avez du temps à donner. Vous souhaitez vous engager bénévolement dans une démarche de solidarité auprès d'un enfant. Que vous soyez un homme ou une femme, que vous viviez seul ou en couple, que vous ayez ou non des enfants, le parrainage de proximité vous permet de vous rendre utile en créant un lien privilégié avec un enfant.

Bénévolat

Tu es un enfant ou un adolescent, tu as envie de changer d'air de temps en temps, de découvrir d'autres adultes qui s'intéresseraient à toi et avec lesquels discuter, tu es scolarisé loin de chez toi, tu es à l'hôpital...



Un parrain peut t'apporter cette relation en plus ; il pourra t'accompagner aussi longtemps que chacun de vous le souhaite.

Enrichissement

Vous voulez faire parrainer votre enfant



Vous voulez que votre enfant découvre de nouveaux horizons, qu'il rencontre d'autres personnes, qu'un autre adulte l'aide à se construire, ou bien vous avez besoin de retrouver du temps pour vous.

Avec le parrainage vous pouvez trouver, à proximité de chez vous, un adulte ou une famille de confiance avec qui votre enfant pourra nouer une relation enrichissante et durable.

Bienveillance

Découverte

Accompagnement

Générosité

Soutien

INFO SANTÉ

VACCINATION

Êtes-vous à jour ?



La vaccination : la meilleure protection pour vous et votre entourage

Le vaccin est la seule protection efficace contre certaines maladies infectieuses, pouvant se révéler graves (atteintes respiratoires ou du cerveau, surdité, stérilité...).

Ne pas se faire vacciner, c'est risquer de contaminer les personnes les plus vulnérables de notre entourage : nouveaux nés, personnes âgées ou fragiles...

Une couverture vaccinale insuffisante...

L'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) recommande une couverture vaccinale Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) à 95 % pour interrompre la transmission de ces trois maladies. Avec seulement 90,6 % des enfants vaccinés¹, la France est encore loin de ce taux.

Depuis le début d'année, la région Grand Est est touchée par une épidémie de rougeole. Entre le 30 janvier et le 20 mars 2017, 66 cas de rougeole ont été recensés sur les départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle. À titre de comparaison, seuls 4 cas avaient été déclarés en 2016 sur toute la région Grand Est.

¹ Enfant ayant reçu au moins une dose de vaccin à 24 mois. Sources PMI-Drees-SpFrance, données 2014.



La Semaine Européenne de la Vaccination du 23 au 29 avril 2017

Autour de l'ARS, de nombreux acteurs se mobilisent au cours de la Semaine de la Vaccination.

Cette année, plusieurs opérations sont mises en place : conférences, vérification des carnets de vaccination, information sur les lieux où l'on peut se faire vacciner gratuitement... autant d'actions de proximité prévues pour promouvoir la vaccination afin qu'elle devienne un réflexe pour tous.



Suivez facilement vos vaccins avec le carnet de vaccination électronique

Le carnet de vaccination électronique (CVE) vous permet de savoir facilement où vous en êtes dans vos vaccins.

Créer son CVE est simple et gratuit. Il vous suffit de remplir une fiche de renseignements sur le site www.mesvaccins.net et de la faire valider par votre médecin traitant.

Le CVE vous alerte par SMS ou mail, au moment de vos rappels.

Et vous, où en êtes-vous dans vos vaccinations ?

Pensez à faire, à l'occasion d'une prochaine visite, un bilan avec votre médecin traitant ou à demander conseil à votre pharmacien, votre infirmier ou votre sage-femme.

Consultez l'annuaire des sites publics de vaccination sur www.grand-est.ars.sante.fr/rubrique_Grand_public > Protégez votre santé



VRAI ou FAUX ?

Un retard de vaccination oblige le patient à tout recommencer
> FAUX Il suffit de reprendre les vaccins là où ils ont été interrompus et de compléter la vaccination avec le nombre d'injections nécessaires en fonction de l'âge.

Se faire vacciner, c'est risqué

> FAUX Comme tout principe actif et comme n'importe quel médicament, le vaccin peut entraîner des effets indésirables bien connus (fièvre, douleurs au point d'injection). Il demeure plus risqué de ne pas être vacciné que de l'être : les complications liées aux maladies sont plus graves et fréquentes que les complications liées aux vaccins. Toutes les contre-indications à la vaccination sont décelées par le médecin lors de la consultation.

Tous les vaccins n'ont pas vocation à être prescrits à tout le monde

> VRAI L'objectif est la juste vaccination : il s'agit de vacciner les personnes concernées contre les maladies appropriées. Certaines vaccinations concernent tout le monde comme les vaccins contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite. D'autres peuvent être recommandées en fonction du profil ou de l'activité (personnes fragilisées ou au système immunitaire affaibli, seniors, étudiants et professionnels de santé, professionnels travaillant au contact d'eaux usées...).



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Agence Régionale de Santé Grand Est - www.grand-est.ars.sante.fr

COMMENT FAIRE QUAND CERTAINS GESTES QUOTIDIENS DEVIENNENT COMPLIQUÉS À RÉALISER ?

Une maladie, un handicap, le mal de dos, la perte d'équilibre ou, plus couramment, l'avancée en âge, peuvent rendre les gestes du quotidien plus difficiles, plus lents. Si l'un de vos proches ou vous-même avez du mal à faire votre ménage, cuisiner, vous apprêter le matin, faire vos courses... des services d'aide et de soins à domicile peuvent être mis en place rapidement et simplement, selon votre situation.

À QUI FAIRE APPEL ?

Association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, APAMAD est le partenaire aide et soins à domicile des haut-rhinois depuis 70 ans.

Qualifiés et régulièrement formés, les salariés interviennent sur tout le département 7j/7 et 24h/24.

Parce que chacun de nous souhaite conserver le plaisir et la fierté de faire les choses, les intervenants d'APAMAD accompagnent discrètement chaque personne, encourageant le moindre geste, pour stimuler et préserver les capacités.



apamad
À vos côtés chaque jour

La compétence
crée la confiance.



Posez toutes vos questions sur l'aide à domicile, gratuitement et sans engagement ! APAMAD vous apporte les conseils qui répondent à votre situation personnelle et étudie vos possibilités d'aides financières.

www.apamad.fr
03 89 32 78 78

Crédit ou
réduction
d'impôts*

* Selon législation en vigueur



Réseau APA
À vos côtés depuis 1947

DISTRIBUTION DE SACS CANINS

Afin de préserver la propreté du village, chaque citoyen possédant un chien se doit de lui apprendre la propreté et de respecter les mesures d'hygiène. Un effort s'impose, d'autant plus que des distributeurs de sachets canins sont disponibles près des conteneurs à verre et près de l'aire de jeux de l'école. Depuis peu, vous pouvez également vous procurer ces sacs pour déjections canines à la mairie. N'hésitez pas à les demander lorsque vous récupérez les sacs de tri et de bio-déchets.

INSTALLATION D'UNE RUCHE PEDAGOGIQUE

Notre dynamique apiculteur local, Philippe Fischer, vient d'installer une ruche pédagogique avec l'aide du service technique de la commune. Cette installation est accessible par le chemin situé entre la Lauch et le terrain multisport, à droite juste après le pont. Grâce à un ingénieux système de parois transparentes, l'on peut observer le travail des abeilles à l'intérieur de la ruche.



DES PRATIQUES ECOLOGIQUES A L'ECOLE

Dans le but de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, nous, élèves et enseignants, avons installé un potager bio à l'école. Ce projet a bénéficié de l'aide de la municipalité et de son employé communal, des parents d'élèves et d'habitants du village.

Cela nous a permis de développer des pratiques de jardinage sans recours à des substances chimiques. Nous avons également réfléchi à réduire et optimiser les arrosages en mettant en place un paillis et un système de goutte à goutte à partir de matériaux de récupération. Un travail complémentaire de sensibilisation aux enjeux de l'eau a été mené avec la Mission eau, notamment sur la nappe phréatique.

Les récoltes successives ont permis à certains enfants de découvrir et d'apprécier des légumes qui ont été accommodés sous forme de tartines gourmandes, de salades ou à la croque au sel.

Pour enrichir notre démarche, nous avons exploré l'aspect pollinisation. En collaboration avec M. Fischer et la municipalité, une ruche d'observation pédagogique a été installée route de Munwiller.

Ce projet sera poursuivi et développé l'année prochaine, dans les domaines de la classification des plantes et de l'aspect esthétique du jardin.

Tout le travail entrepris a été valorisé par l'obtention d'un label national « Eco-école ». La formation du futur citoyen est un enjeu majeur pour l'école et passe par des initiatives de ce type. Nous remercions donc tous les intervenants pour leurs conseils, leur aide et leurs encouragements qui ont enrichi le travail des enfants par des aspects de coopération et d'entraide.



Les élèves et les enseignants de l'école de Gundolsheim.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

NOUVELLES DU FOOTBALL CLUB

Encore une saison qui vient de s'achever. Une saison très compliquée. Sportivement le bilan peut être fait très rapidement. Sur les 3 équipes seniors engagées, toutes ont terminé à la dernière place et sont ainsi reléguées en division inférieure. Le secteur offensif nous a fait défaut dans les 3

équipes avec un manque d'attaquants et une certaine inefficacité devant le but. A force de ne pas marquer il n'est pas possible de tenir défensivement, d'où l'accumulation des défaites. Des joueurs ne se sont pas impliqués et investis toute la saison comme ils auraient dû le faire. Merci à tous les joueurs qui sont restés fidèles jusqu' au terme de la saison et ce malgré un contexte très défavorable.

Au niveau des jeunes avec l'Entente Vallée Vignoble, les résultats étaient encourageants pour cette première saison. Il faudra à présent confirmer. Toutes les catégories de jeunes sont engagées dans cette Entente ce qui permet à tous les jeunes le souhaitant, de pratiquer le football.

Pour la saison 2017-2018 nous devons repartir sur de nouvelles bases afin de retrouver une certaine stabilité. Le club aura un nouvel entraîneur. Des départs de joueurs sont annoncés mais également des arrivées. En fonction du nombre de joueurs nous engagerons 2 ou 3 équipes seniors avec très certainement une équipe de vétérans. L'équipe 1 évoluera en D2A, l'équipe 2 en D1B et si une 3^è équipe venait à être engagée elle évoluerait en D2B. En ce qui concerne l'équipe Vétérans elle disputerait ses rencontres le vendredi soir.

Au niveau des manifestations nous vous donnons rendez-vous pour la Nuit Tricolore qui se déroulera samedi 8 juillet et pour notre Marché aux Puces qui se déroulera le lendemain, dimanche 9 juillet.

Je tenais à remercier toutes les personnes qui œuvrent pour le club tout au long de l'année, que ce soit par leur présence lors des entraînements, les dimanches lors des matchs, pour l'entretien du stade, des infrastructures ou lors des manifestations, ainsi que la Municipalité.

Toute personne souhaitant pratiquer le football, venir étoffer le Comité, s'occuper d'une équipe, sera la bienvenue. Elles peuvent se faire connaître auprès du Président (port. : 06 30 02 85 62). En effet, les bénévoles deviennent de plus en plus rares. Si des personnes sont prêtes à donner un peu de leur temps leur venue serait très appréciée.

Nous vous souhaitons de passer une très belle saison estivale, de très belles vacances.

Nous vous donnons rendez-vous mi-août pour la reprise de la nouvelle saison avec le 1^{er} tour de la coupe de France. Le championnat reprendra ses droits fin août, début septembre.

Le Président, Stéphane ABT



AMICALE VILLAGEOISE - SECTION CYCLOTOURISME

Petit rappel du lien pour le site de cyclotourisme qui vous permettra de voir les sorties prévues :

avg-cyclotourisme-gundolsheim.simplesite.com



LA LIGUE CONTRE LE CANCER - QUETE 2017

Les équipes de quêteurs bénévoles sont passées dans les foyers au courant du mois de Mars-Avril 2017 pour collecter les dons pour la **Campagne 2017** de la **Ligue contre le Cancer - Comité du Haut-Rhin**. La collecte de la quête 2017 s'élève à **2 727.00 €**.

Cette somme a été remise à la Ligue contre le Cancer dont le siège est à «*la Maison de la Ligue & des patients*» à Colmar au 11, rue Camille Schlumberger.

Je tiens à remercier vivement :

- Tous les « **quêteurs** » qui ont répondu favorablement à mon appel. Sans eux cette quête ne pourrait se faire.
- La **Municipalité** qui a donné l'accord pour le passage dans les foyers.
- Tous les **généreux donateurs** qui ont réservé un bon accueil aux quêteurs.

Les cinq groupes de deux personnes qui ont quêté dans notre village, étaient composé de :

- Althaus Micheline - Lombard Danielle
- Schermesser Dominique - Ritter Marie Louise
- Krafft Annette - Krafft Christiane
- Heyberger Estelle - Daller Danielle
- Wagner Hélène - Félix Hannauer

Le Comité du Département du Haut Rhin et son Président le Docteur Bruno AUDHUY remercient également tous les donateurs et quêteurs pour leur précieux soutien.

RITTER Marie Louise, Déléguée de Gundolsheim

EXCURSION ANNUELLE UNC DE ROUFFACH- GUNDOLSHEIM

C'est en bus grand confort que les membres et sympathisants des sections de Rouffach et de Gundolsheim, étaient de sortie pour leur excursion annuelle le jeudi 8 juin 2017, avec pour thème en matinée la découverte de l'élaboration de la bière Météor à Hochfelden et



l'après-midi arrêt chez un artisan chocolatier exceptionnel à Kourtzerode. Malheureusement tôt dans la matinée nous étions bloqués plus d'une heure sur l'autoroute suite à un grave accident, ce qui bouscula un peu le programme de la journée. La bière Météor est une des rares brasseries à caractère familial et la famille Haag peut prétendre à 4 siècles de savoir-faire dans ce domaine. C'est à Imbsheim, dans un restaurant de style campagnard avec une ambiance Alsace authentique, que nous avons repris des forces avec un excellent repas. Puis ce fut la visite commentée d'un maître chocolatier, de l'origine des fèves de cacao jusqu'à l'élaboration et le travail du chocolat. Les explications et démonstrations de ce passionné ont subjugué notre auditoire au point de voir le chocolat sous un aspect plus critique. Il va de soi, que les dégustations étaient sublimes par les explications! Puis ce fut le retour, avec une idée plus précise des bières Météor mais surtout cette découverte du chocolat et de cet artisan passionné par son art. Pour conclure cette belle journée, le président souhaita un bon retour à tous en les invitant pour l'année prochaine.

Fabrique de l'Eglise Sainte AGATHE

Au nom du Conseil de Fabrique et du Comité de Rénovation, nous souhaitons vous dire **MERCI** d'avoir répondu si nombreux à notre appel lors de la Journée Asperges du 14 Mai, organisée pour la rénovation et l'entretien de l'église Sainte Agathe. De nouveaux projets sont à l'étude à savoir : la rénovation de la chaire ainsi que la rénovation du balcon de l'église au premier étage.

L'inauguration de la Sacristie aura lieu lors de la Fête Patronale Sainte Agathe, début février 2018. Journée où nous vous expliquerons en détails l'ampleur des travaux réalisés, et où nous aurons également le plaisir de remercier tous ceux qui nous ont soutenus dans ce chantier.

A noter sur le calendrier



9 Juillet Stand de la paroisse au Marché aux puces
5 Novembre Repas Choucroute



A PROPOS du Marché aux Puces... le saviez-vous La paroisse de Gundolsheim y tient chaque année un stand pour la rénovation de l'église. Si vous avez des objets en bon état dont vous n'avez plus l'usage, vous pouvez les déposer la veille (le 8 juillet) chez Mme SCHERMESSEUR Dominique 33, rue Principale, pour agrémenter notre stand. D'ores et déjà un grand merci pour vos dons.

Afin d'intégrer la sympathique équipe des bénévoles, vous pouvez vous adresser à l'un des membres de la Fabrique de l'Eglise. Nous serions très heureux de vous accueillir.

En vous souhaitant une sainte saison estivale, fraternellement :



Sylvie DUPRAT 03.89.49.74.97 Présidente

Dominique SCHERMESSEUR 03.89.49.61.76 Trésorière

Eliane KAUFFMANN 03.89.78.59.05 Secrétaire

Sylvie CASTELLANO Assesseur

Jean BEDARD Assesseur



*Chaire de L'église de
Gundolsheim à rénover*

NOUVELLES DES SAPEURS POMPIERS

On ressort les pattes d'eph, on affute ses Schloppa, on fait briller la brouette : c'est reparti pour la deuxième édition de la **GUNDO'BYLETTE !!!**

Les Pompiers vous attendent nombreux les 12 & 13 août pour participer au concours de lancer de Schloppa, à la course de brouettes, et nouveauté de cette année : le concours de lancer de bottes de paille !

Et samedi soir, les tant attendues PIZZAS à déguster lors de la soirée dansante.

Comme l'année passée, pour clôturer les festivités, une photo avec les habitants du village aura lieu dimanche à 17h à la salle des fêtes. Venez nombreux !

Le Président, Gilles Haegelin

12 & 13 août à Gundolsheim (68)
Edition 2017

Gundo'Bylette

Vintage Festival

- Course de brouettes
- Course de lenteur (solex, mobylette...)
- Lancer de Schloppa
- Expo de véhicules anciens
- Marché vintage
- Guinguette avec Le Trio Florival
- Et des nouveaux challenges !!!

Programme complet sur 

 Gundo'Bylette

Soirée Pizza, buvette & Petite Restauration

Entrée ★★★★★
GRATUITE

Organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gundolsheim

DES NOUVELLES DE L'ATELIER D'AGATHE

Les 22 brodeuses de l'Atelier d'Agathe sont à l'ouvrage tous les mardis soirs de 20h à 22h.

Cette section de l'AVG existe maintenant depuis 8 ans et le dynamisme et la bonne humeur sont toujours au RDV.

Au cours de cette 8^{ème} saison, nous avons confectionné deux ouvrages communs offerts à deux brodeuses pour leur anniversaire « rond ».

Nous avons également visité une très belle exposition « Jura point de croix » à Dôle en mai dernier et nous nous sommes rendues, comme tous les ans, au Festival du Point de Croix à Kutzenhausen (67).

Des liens ont été tissés avec le groupe « Patch à Gogo » d'Ensisheim.

Nous sommes en pleins préparatifs pour une exposition unique en son genre « Au fil de l'Est », qui rassemblera 45 groupes de broderie – cartonnage et patchwork du Grand Est, et qui aura lieu les 23 et 24 septembre 2017 à Eschau (67). Le fil conducteur de cet événement est : « Le casier d'imprimeur sous toutes ses formes ». Notre groupe y sera présent et nous mettrons à l'honneur certains de nos ouvrages. Cette exposition est ouverte au grand public et entièrement gratuite.

Nous prévoyons également une journée de rencontre et ateliers à Gundolsheim le 22 octobre 2017. Nous accueillerons les brodeuses d'Ensisheim (68) et de Bischwiller (67) pour partager nos savoir faire et apprendre de nouvelles techniques.

La saison 9 débutera le mardi 05 septembre 2017 à 20h.

En attendant : Bonnes vacances à tous !!

Eliane Flieller, Animatrice de la Section Broderie de l'AVG



AMENAGEMENT DE CARRES POTAGERS : SERVEZ-VOUS

L'équipe technique communale, composée de Jean-Luc et Tanguy a réalisé de carrés potagers près de l'abri bus de la rue de Merxheim. Vous y trouverez différents légumes et herbes aromatiques que vous pouvez librement cueillir et consommer au fur et à mesure de leur maturation. N'hésitez pas à vous servir.



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS LOCALES

- **Samedi 8 juillet :** Soirée tricolore du Football Club
- **Dimanche 9 juillet :** Marché aux puces du football club
- **Samedi 12 et dimanche 13 août :** Gundo'Bylette - Vintage Festival et Soirée Pizza des sapeurs pompiers
- **Dimanche 5 novembre :** Repas Choucroute de la Fabrique d'Eglise
- **Dimanche 12 novembre :** Commémoration de l'Armistice et Ste Barbe
- **Dimanche 10 décembre :** Fête de Noël des aînés à la salle des fêtes